

LAPSAM

Bulletin trimestriel

Hiver 2006

Volume 15 Numéro 1



La ville de
Québec innove...

page 8

Dans, ce
numéro



Urgence 9-1-1!



La collecte des ordures,
plus dangereuse qu'on
pense!



Des semelles à
crampons pour les
brigadiers scolaires

Mot de la direction



Alain Langlois
Directeur général

En octobre dernier, l'APSAM a souligné ses 20 ans d'existence. Ce fut l'occasion de témoigner toute notre reconnaissance à nos partenaires et collaborateurs qui, par leur soutien et leur implication, ont contribué à la qualité des produits et services qui sont destinés aux travailleuses, travailleurs et employeurs du secteur municipal.

En cette nouvelle année, que je souhaite à toutes et à tous agréable et sous le signe de la santé, se pose un défi de taille : l'intégration compétente et sécuritaire des jeunes et nouveaux travailleurs.

En effet dans les années à venir, de nombreux jeunes feront leur entrée sur le marché du travail et les statistiques démontrent qu'il arrive davantage d'accidents à ces personnes. Une intégration sur le plan de la santé et sécurité du travail est donc nécessaire et essentielle.

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin une fiche de sensibilisation sur cette question.

À vous de jouer!

Alain Langlois



Amélie Trudel,
conseillère
de l'APSAM

Plus de 150 personnes au 20^e anniversaire de l'APSAM

Trente minutes avant l'heure de la convocation, les invités arrivaient déjà au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, sur la Place Royale, dans le Vieux-Montréal. L'occasion : le 20^e anniversaire de l'APSAM.

Très rapidement, environ 150 invités ont pris possession des lieux. À l'entrée, plusieurs invités échangeaient des politesses. L'humeur était aux festivités. À l'intérieur, marque de commerce de l'APSAM, tout était prêt, chaque détail parfaitement réglé. Les serveurs proposaient des hors-d'œuvre raffinés et distribuaient les consommations. Un projecteur diffusait en boucle des photographies prises dans les municipalités et organismes du secteur municipal. Certains se reconnaissaient, d'autres revoyaient un collègue pris en photo en train d'expliquer une innovation en prévention.

L'organisation et l'animation ont été assurées par Amélie Trudel et Sylvie Poulin, conseillères à l'APSAM, avec le concours de tout le personnel.

Gérard Bibeau, président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, s'est adressé aux invités. Puis, par le biais d'un enregistrement sur DVD, le directeur général de l'APSAM, Alain Langlois, et les coprésidents de l'APSAM, Claude Héту et François Jutras, ont tracé le bilan des 20 années de l'association sectorielle paritaire.

Après ces courtes présentations, la fête a continué et les discussions étaient animées. Certains invités en ont profité pour faire une visite du musée, alors que d'autres préféraient discuter entre eux. Dans la foule, on remarquait plusieurs anciens membres du conseil d'administration de l'APSAM.

Pour immortaliser cette étape dans la vie de l'APSAM, les invités sont repartis avec un souvenir qu'ils pourront traîner avec eux chaque jour de leur vie professionnelle, puisqu'il s'agit d'une écritoire portant le symbole de l'APSAM, ainsi qu'un porte-mine et une épinglette de l'ASP.

Les invités ont hâte de célébrer le prochain anniversaire !



Sylvie Poulin,
conseillère
de l'APSAM

La rencontre régionale du Saguenay-Lac St-Jean

La première rencontre du regroupement régional du Saguenay / Lac-St-Jean s'est tenue le 23 novembre à Alma. Trente-trois représentants patronaux et syndicaux provenant de 14 municipalités y ont participé. Le sujet abordé : la Loi C-21 et la diligence raisonnable. Le regroupement régional vise à rassembler des représentants des travailleurs et des employeurs municipaux d'une même région, concernés par la prévention. Il favorise les échanges, l'acquisition de nouvelles connaissances et le développement d'une dynamique régionale. La rencontre fut fort appréciée et le prochain rendez-vous aura lieu au printemps 2006.

Gérard Bibeau souligne les réalisations de l'APSAM

Invité de marque lors du 20^e anniversaire, M. Gérard Bibeau, a souligné aux quelque 150 invités les remarquables réalisations de l'APSAM. Pour le président de la CSST, il est important de rappeler que ces réalisations sont le résultat de travail fait en collaboration entre les employeurs, les travailleurs, les associations syndicales et patronales, les associations sectorielles paritaires, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, le réseau de la santé, la CSST et bien d'autres partenaires. Il a cité des exemples de collaboration, tel le plan d'action en construction, celui sur la sécurité des machines, les interventions sur les risques biologiques, le travail en espace clos et les coups de chaleur. Il a souligné enfin le plan d'action jeunesse qui vise les futurs employeurs et travailleurs.



Gérard Bibeau, président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST

Trois villes à l'honneur

M. Bibeau a également tenu à féliciter trois villes dont les innovations ont été retenues parmi les finalistes dans la catégorie Organismes publics, lors du Gala provincial des Prix innovation de la CSST, tenu au Palais des congrès de Montréal, le 7 octobre dernier. Il s'agit des villes d'Alma, de Saint-Jean-sur-le-Richelieu et de Sherbrooke.

La Ville d'Alma a mis au point un support qui aide à remplacer le couteau qui se trouve sous la surfaceuse des patinoires. Saint-Jean-sur-le-Richelieu, pour sa part, a modifié le compartiment de rangement que l'on retrouve sur les camions d'incendie, une modification qui obéit aux principes de l'ergonomie. Enfin, la Ville de Sherbrooke a eu l'idée d'ajouter du chlorure de calcium aux agrégats, ce qui a permis d'éliminer le rouleau broyeur sur les épanduses, une pièce d'équipement jugée dangereuse.

Des félicitations pour l'APSAM

Le président de la CSST n'a pas manqué de rendre hommage à l'ASP du secteur municipal pour ses réalisations au cours des 20 dernières années. Gérard Bibeau a bien fait remarquer que c'est entre autres grâce au soutien d'organisations comme l'APSAM que les travailleurs et les employeurs obtiennent des résultats positifs en santé et en sécurité. Poursuivant son

hommage à l'APSAM, Gérard Bibeau a déclaré : « Avec tout ce que vous avez accompli en 20 ans, on peut dire que vous avez bien rempli votre mandat. Vous rejoignez plus de 80 000 personnes réparties dans 2 000 organismes municipaux. Vous avez formé plus de 100 000 personnes et vous avez produit beaucoup d'outils, des fiches techniques et des guides de prévention à l'intention de votre clientèle. »

M. Bibeau a encouragé la direction et les employés de l'APSAM à analyser les problématiques de l'intégration des jeunes, de la santé psychologique et les besoins des petites et moyennes municipalités. Ces problématiques, rappelons-le, compte actuellement parmi les priorités de l'APSAM.

En terminant, Gérard Bibeau a rappelé que « si l'APSAM est devenue une référence en santé et en sécurité du travail, c'est sans aucun doute à cause de l'engagement et de la compétence de ses employés. On doit les en remercier et les encourager à continuer d'agir en prévention, » a-t-il conclu.



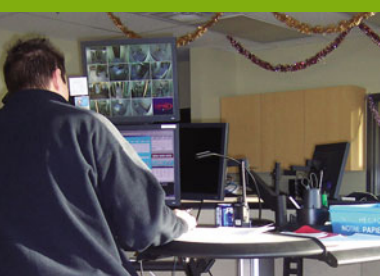
Alain Langlois en compagnie de monsieur Bibeau



Urgence 9-1-1!

Troubles musculosquelettiques et psychologiques chez les préposés des centres d'urgence du Québec.

Figure 1
Exemple de poste de travail de préposé d'un centre d'urgence 9-1-1



Conformément aux recommandations de l'IRSST et de l'APSAM, les organisations optent de plus en plus pour des postes de travail assis-debout.

L'APSAM remercie la ville de St-Jérôme pour avoir permis la prise des photos illustrant cet article.

Une profession méconnue

Les femmes et les hommes préposés des centres d'urgence 9-1-1 appartiennent à une profession qui, bien qu'occupant une fonction clé dans les services d'urgence aux citoyens, est encore assez mal connue. À l'image de ce travail qui se situe à l'arrière-scène des interventions des services d'urgence, les statistiques sur les risques entourant cette profession restent dans l'ombre. En effet, les données provinciales de déclarations d'accidents et de maladies du travail relatives à cette profession sont dispersées dans l'ensemble des professions formant la catégorie des employés cols blancs de la fonction publique municipale du Québec. Cette situation n'est pas unique. Elle prévaut également dans les autres provinces du Canada et les pays d'Amérique du Nord. À ce jour, le travail des préposés n'a pratiquement pas été documenté dans la littérature scientifique. Ainsi, devant cette carence d'information, suite aux préoccupations exprimées par l'APSAM et par les représentants syndicaux et patronaux des centres d'urgence 9-1-1 au sujet des risques de troubles musculosquelettiques (TMS) et de troubles de santé psychologique (TSPsy), une étude a été réalisée par des chercheurs¹ de l'Institut de recherche Robert Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST) et de l'équipe de Recherche sur les impacts psychologiques organisationnels et sociaux du travail (RIPOST).

L'étude

L'étude avait pour objectifs de documenter le travail et, principalement, de mesurer la prévalence ou l'ampleur des risques de troubles musculosquelettiques (TMS) et de troubles de santé psychologique (TSPsy). Un questionnaire auto-administré a été rempli par 150 préposés, soit 85 % des employés travaillant dans cinq centres d'urgence 9-1-1 répartis dans différentes régions du Québec. Les réponses au questionnaire ont été comparées aux résultats de l'enquête sociale et de santé du Québec de 1998 et à ceux d'une étude sur les cols blancs de la ville de Québec.

Le profil des participants à l'étude

Une majorité de répondants, soit 59 %, ont un niveau de scolarité supérieur aux exigences requises à l'embauche, soit des études de niveau collégial ou universitaire. Ce sont des femmes dans une proportion légèrement supérieure à celle des hommes. La moyenne d'âge est de 37 ans. Plus du tiers détiennent un statut d'employé temporaire, même si la plupart des répondants travaillent 35 et 40 heures par semaine, et ont un quart de travail variant entre 7 et 9 heures par jour. Toutefois, 22,5 % occupent le poste entre 10 et 12 heures par jour. Les préposés travaillent en alternance durant les quarts de jour, de soir et de nuit. Les personnes qui se destinent à cette profession peuvent suivre un cours au CEGEP Montmorency. Cependant, la plupart des préposés sont formés dans le centre d'urgence 9-1-1 qui les emploie.

Le travail de préposés des centres d'urgence 9-1-1

Le travail des préposés des centres d'urgence 9-1-1 requiert l'utilisation de différents équipements de télécommunication. La figure 1 illustre un exemple d'un poste de travail. Les tâches que doivent réaliser les préposés ne se limitent généralement pas au traitement des appels à ce numéro de secours. Plusieurs tâches sont assignées aux préposés, telles que la répartition police, la répartition pompier, le traitement des alarmes provenant de programmes de surveillance, le traitement des appels téléphoniques au poste de police, la surveillance vidéo de certains lieux, la saisie ou la recherche d'informations sur les fiches du Centre de recherche policière du Québec (CRPQ), ainsi que d'autres tâches administratives. Dans les centres d'urgence 9-1-1 comportant plusieurs postes de travail, ces tâches sont réparties entre les préposés. Dans les centres d'urgence de plus petite taille, chaque préposé réalise l'ensemble des tâches. Plusieurs d'entre elles engagent fortement leur responsabilité. Des erreurs peuvent avoir des conséquences dramatiques, c'est pourquoi les préposés doivent rester vigilants en tout temps.

Les symptômes de TMS et de TSPsy élevés

Durant les douze derniers mois précédant l'administration du questionnaire, 96 % des préposés déclarent avoir ressenti des douleurs importantes à au moins une région de leur corps. La douleur au niveau du cou est celle qui ressort majoritairement comme étant la douleur musculo-squelettique la plus dérangeante. La plupart des préposés attribuent cette douleur en partie ou totalement à leur travail, et plus de la moitié ont remarqué cette douleur il y a plus de deux ans. Parmi les préposés des centres d'urgence 9-1-1, il y aurait cinq fois plus de personnes qui ressentent des douleurs au cou et aux épaules, quatre fois plus au haut du dos et trois fois plus au bas du dos que chez les travailleurs du Québec en 1998 (figure 2). Ces données signalent donc que le travail de préposé comporte des risques importants de développer des troubles musculo-squelettiques.

Également, l'analyse des questionnaires a révélé que la moitié des préposés des centres d'urgence 9-1-1 présentent un niveau d'épuisement professionnel et de détresse psychologique élevé. Ils sont deux fois plus nombreux à souffrir de détresse psychologique que les travailleurs du Québec en 1998 et les cols blancs de la région de Québec comme l'illustre la figure 2.

Les facteurs de risques physiques

Les préposés sont nombreux à rapporter des contraintes relatives aux postures de travail, à l'aménagement des postes et à l'environnement de travail. Elles nuisent pour plusieurs d'entre eux à la qualité du travail.

¹ Georges Toulouse, Denise Chicoine et Alain Delisle de l'IRSST et Louise St-Arnaud, Renée Bourbonnais et Jean Damasse du RIPOST

Parmi celles-ci, les contraintes d'aménagement et de postures de travail sont clairement associées aux douleurs au cou, aux haut et bas du dos, ainsi qu'aux mesures élevées d'épuisement au travail et de détresse psychologique. Cette association avec des symptômes de TSPsy s'explique entre autres par les risques d'erreur que peuvent occasionner les contraintes d'aménagement et de postures. Celles-ci proviennent, notamment, de la panoplie d'appareils de communication nécessaire au travail. Leur nombre fait qu'il n'est pas facile de les disposer de façon optimale.

Les facteurs de risques psychosociaux

Les réponses aux questions sur les facteurs psychosociaux montrent à quel point les préposés ressentent de fortes contraintes mentales dans le travail, un manque de soutien social et de reconnaissance.

Pour ce qui est des contraintes mentales dans le travail, les préposés sont environ deux fois plus nombreux à ressentir une tension élevée dans leur travail que les travailleurs du Québec en 1998 et les cols blancs de la région de Québec. Ces contraintes sont à la fois de nature émotionnelle et cognitive. En effet, lors du traitement des appels au 9-1-1 ou lors des interventions policières, les préposés sont confrontés à des situations dramatiques où la vie de citoyens et de policiers peut se trouver mise en jeu. Aussi, même s'ils ne sont pas présents sur la scène de l'événement, la qualité des informations à transmettre est suffisamment importante pour les impliquer fortement dans l'action. Or, ces informations ne sont pas toujours faciles à obtenir compte tenu de la nécessité de répondre rapidement aux demandes. Plusieurs obstacles peuvent se présenter, par exemple : l'appelant n'est pas toujours en état de fournir les informations utiles, les intervenants ne sont pas disponibles, et la mise à jour de certaines informations n'est pas communiquée aux préposés. Également, il n'est pas toujours facile pour les préposés de distinguer, dans la multitude des appels au 9-1-1, le véritable appel d'urgence. En effet, les préposés reçoivent de nombreux appels qui n'ont pas de caractère d'urgence. De plus, lors du traitement de ces appels, ils peuvent avoir affaire à des citoyens peu compréhensifs, ce qui augmente le niveau de stress. Cela d'autant plus que, par ailleurs, les préposés ont généralement plusieurs tâches à réaliser. Or, la fréquence de certaines d'entre elles est difficilement prévisible, ce qui fait qu'ils peuvent être confrontés à des périodes de surcharge de travail, et être obligés d'interrompre souvent une tâche pour en réaliser une autre.

La complexité émotionnelle et cognitive du travail selon de nombreux préposés n'est pas suffisamment soutenue et reconnue. Certains se sentent abandonnés par leur direction lorsqu'une plainte est déposée à leur égard. À l'arrière-scène des services d'urgence, il est rare que la contribution du préposé soit soulignée dans la réussite d'une intervention; pour les préposés, le bénéfice va uniquement aux intervenants de première ligne. Le travail fourni par les préposés reste encore trop souvent méconnu et dans l'ombre, sauf lorsqu'une intervention a échoué et qu'une erreur peut être imputée au préposé; l'affaire peut alors être rapportée dans les médias et devenir publique.

Une profession à mieux connaître et à supporter

Les résultats de cette étude ont permis de dévoiler l'importance des symptômes de TMS et de TSPsy présents dans la population des préposés des centres d'urgence 9-1-1. Ils indiquent de manière convaincante que les préoccupations émises par l'APSAM et les représentants patronaux et syndicaux des centres d'urgence 9-1-1 sont fondées. Ces symptômes de TMS et de TSPsy sont étroitement associés à des facteurs de risques physiques et psychosociaux, dont l'étude ne permet que d'entrevoir la complexité de leurs interactions. Aussi, devant une telle situation, il apparaît nécessaire d'approfondir les connaissances sur la manière dont les risques se concrétisent au niveau de l'activité de travail et sur les moyens à développer pour les réduire. Dans cette perspective, des initiatives sont déjà prises dans certains centres d'urgence 9-1-1. Il s'agit de les supporter et d'aider à en développer de nouvelles en tenant compte des spécificités de chacun des centres d'urgence 9-1-1.

Figure 2 : Comparaison de la prévalence des douleurs importantes au cou, épaules, cou/épaules, haut du dos et bas du dos survenues durant les 12 derniers mois précédant l'administration du questionnaire chez les préposés des centres d'urgence 9-1-1 avec les travailleurs du Québec (ESSQ-98)

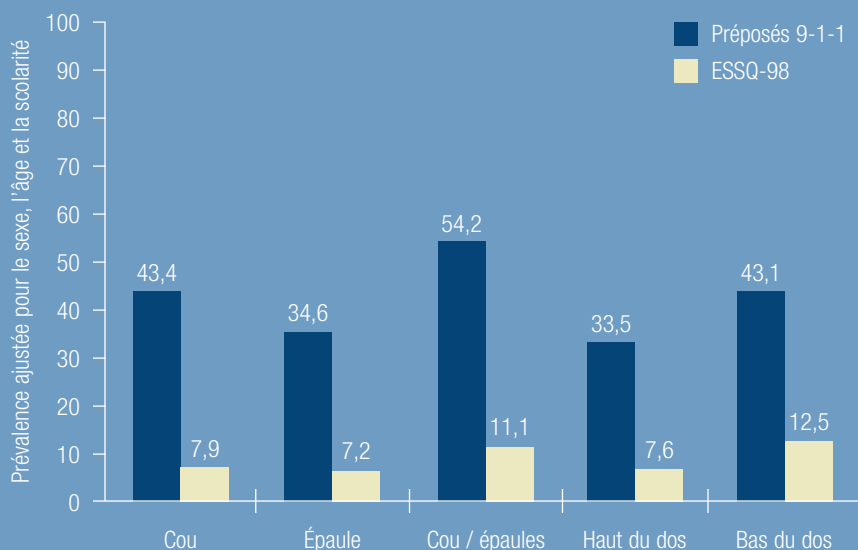
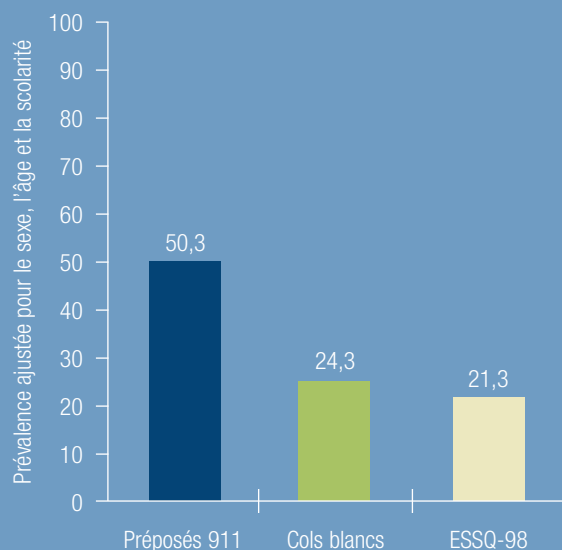


Figure 3 : Comparaison de la prévalence de la détresse psychologique élevée des préposés des centres d'urgence 9-1-1 avec les cols blancs de Québec et les travailleurs du Québec (ESSQ-98)



La collecte des ordures, plus dangereuse qu'on pense!

Il y a près d'un an, un jeune éboueur a été mortellement écrasé contre la trémie d'un camion à ordures lorsqu'un automobiliste est entré en collision avec le camion. Le travailleur n'avait que 14 ans. Voici ce que le communiqué de presse¹ de la CSST en date du 23 août 2005 révèle à propos de l'événement.

« Le 14 janvier 2005, vers 16 h 50, M. Fournier et deux autres travailleurs font l'enlèvement des ordures avec un camion à benne à chargement arrière, dans la municipalité de Grande-Vallée. M. Fournier se trouve sur le marchepied gauche, à l'arrière du camion. Le deuxième travailleur se trouve sur le marchepied droit et le troisième conduit le véhicule. Le camion s'immobilise devant une maison dans la rue Saint-François-Xavier Est (route 132). Pendant que l'éboueur qui se trouve sur le marchepied droit va chercher les ordures, M. Fournier descend du marchepied gauche et attend son collègue. Une automobile circulant dans la même voie arrive alors derrière le camion à ordures et l'emboutit. »

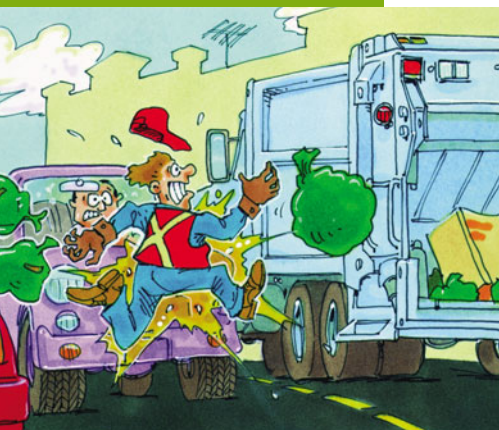
Afin d'éliminer les risques et de s'assurer que de tels accidents ne se reproduisent pas, la CSST a exigé de la compagnie que les obligations suivantes soient respectées :

- l'obligation, pour les éboueurs, de porter un dossard de sécurité avec bandes réfléchissantes, ainsi que des gants et des bottes de sécurité;
- l'obligation de mettre en place une procédure de travail sécuritaire, puis de former et d'informer les travailleurs de cette procédure;
- l'obligation de respecter les exigences de la CSST concernant la collecte des ordures;
- l'obligation d'installer un gyrophare à l'arrière de la benne, de poser des bandes réfléchissantes autour de l'ouverture arrière de la benne et de réparer les réflecteurs au niveau des marchepieds.

Les exigences de la CSST concernant la collecte d'ordures reposent sur la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, mais aussi sur la norme ANSI : Z245.1-1999 *Mobile Wastes and Recyclable materials collection, transportation, and compaction equipment – Safety Requirements*. Voici une partie des éléments qui constituent une procédure de travail sécuritaire :

- La collecte bilatérale est interdite sauf sous certaines conditions. Un document traitant de cette pratique est annexé à la présente correspondance.
- Seuls les marchepieds latéraux sont acceptés.
- Il est interdit d'avoir des marchepieds à l'arrière de la trémie.
- Le conducteur de véhicule doit toujours demeurer en contact visuel avec le ou les travailleurs se trouvant sur le ou les marchepieds.
- Le conducteur de véhicule ne doit pas faire marche arrière avec un ou des travailleurs sur un ou les marchepieds.
- Il doit être impossible de faire fonctionner le système de compaction pendant le déplacement du véhicule et au moment où un ou des travailleurs se trouvent sur un ou les marchepieds.
- Il est interdit de descendre du camion en mouvement.
- Il est interdit de ramasser les ordures lorsque le camion est en mouvement.
- Les manœuvres de louvoisement avec le camion sont interdites.

Bien que cet accident mortel soit survenu dans le secteur privé, l'APSAM désire rappeler aux travailleurs des municipalités et des régies intermunicipales affectés à la collecte des ordures qu'ils ne sont pas à l'abri de tels accidents. Il est indispensable d'être vigilant et prudent lors de la collecte.



Nous désirons vous aviser que le cours sur la collecte des ordures a été mis à jour et qu'il sera disponible au début de l'année 2006. Les principaux objectifs visés par cette nouvelle formation sont les suivants :

- Sensibiliser les travailleurs et employeurs à l'importance d'intégrer des pratiques de travail sécuritaires;
- Informer les travailleurs et employeurs des divers risques d'accidents du travail;
- Enseigner les **principes de manutention** aux travailleurs de manière à réduire considérablement les risques de blessures et de lésions;
- Donner **des repères aux travailleurs pour les guider dans la collecte** sécuritaire des ordures;
- Développer une approche préventive dans les activités de collecte des ordures.

Vous pouvez visiter notre site internet si vous désirez plus de détails :

http://www.apsam.com/cours/trav_cours_collecte.php

ou contacter Mme Lisane Picard au (514) 849-8373 ou le 1 800 465-1754.

¹ Le communiqué de presse et le rapport d'enquête sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : http://www.csst.qc.ca/portail/fr/actualites/2005/23_aout.htm

Des semelles à crampons pour les brigadiers scolaires

Depuis l'automne 2005, les 675 brigadiers à l'emploi de la Ville de Montréal portent des semelles à crampons pour prévenir les glissades et les chutes. Voilà l'excellente nouvelle communiquée à L'APSAM par Benoit Traversy, commandant chargé des comités paritaires au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et par Guy Gohier, conseiller au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

« Depuis l'adoption de ces semelles à crampons, le bureau du syndicat a reçu une tonne d'appels téléphoniques », explique Guy Gohier, « tous positifs jusqu'à maintenant », ajoute-t-il. Les brigadiers sont enchantés de leur nouvel équipement qui a d'abord été mis à l'essai par une trentaine d'entre eux pendant deux hivers consécutifs.

Des statistiques révélatrices

Tout a commencé en 2001 par un questionnaire qui visait à identifier les risques les plus fréquents auxquels estimaient être exposés les brigadiers scolaires. « Ils nous ont indiqué, dans une proportion de 74,9 %, qu'ils craignaient les glissades et les chutes », raconte Benoit Traversy. « Or, explique M. Traversy, en examinant les rapports d'accidents, nous avons constaté qu'il y avait relativement peu de rapports faisant état de chutes ou de glissades. Nous avons alors soupçonné que les brigadiers omettaient peut-être de déclarer une chute sans trop de conséquences. Nous avons voulu en avoir le cœur net et nous avons préparé un deuxième questionnaire portant exclusivement sur les chutes et sur les glissades. »

Les soupçons de messieurs Gohier et Traversy ont été confirmés. Près de 95 % des brigadiers ont pris la peine de répondre aux questions et ils ont confirmé que les chutes et les glissades sont un risque qui doit être examiné sérieusement.

Des actions paritaires

Le SPVM et le SCFP ont préparé un plan d'action et proposé de mettre à l'essai des semelles antidérapantes. Les résultats n'ont pas été concluants car bon nombre de brigadiers avaient déjà pour habitude de porter des bottes avec des semelles antidérapantes, ce qui ne les a pas empêché de placer les chutes et les glissades au deuxième rang des risques les plus fréquents auxquels ils pensaient être exposés.

Le comité paritaire a ensuite passé en revue les produits disponibles sur le marché, mais ici encore, les résultats n'ont pas été satisfaisants. Il a aussi vérifié auprès de Postes Canada, comment les facteurs se prémunissent contre les chutes. C'est alors que le comité a proposé un deuxième projet pilote, cette fois avec des semelles à crampons. Une trentaine de

brigadiers les ont mis à l'essai une première fois, lors d'un hiver particulièrement clément et donc peu propice à une évaluation dans les conditions les plus risquées. L'hiver suivant, par contre, a permis de tester ces semelles sur la glace et les résultats ont été très concluants.

La semelle antidérapante est en réalité une semelle en caoutchouc munie de vis (un peu à l'image des pneus à crampons pour les véhicules automobiles), qui se fixe aux bottes à l'aide de courroies. On peut donc les enlever une fois le travail terminé ou lorsque les conditions sont peu propices aux chutes.

Actuellement la Ville de Montréal fournit des semelles à crampons aux 675 brigadiers. Guy Gohier ajoute que la Ville de Laval a aussi adopté les semelles à crampons pour ses quelque 100 brigadiers scolaires. Comme quoi les bonnes pratiques peuvent se répandre vite.

D'autres risques courus par les brigadiers

Outre les chutes et les glissades, les brigadiers scolaires ont rapporté qu'ils craignent l'exposition au froid et les gelures. Patrick Vincent, conseiller à l'APSAM, y va de conseils pour se prémunir contre les chutes et l'exposition au froid dans un dépliant qui est inséré dans ce bulletin. C'est à lire.

On peut commander des exemplaires de ce dépliant auprès de l'APSAM en composant le (514) 849-8373 ou le 1-800-465-1754 ou par courriel à info@apsam.com.

Nous remercions
M. Michel Bourrassa
de Chaussures
Belmont inc.
(www.belmont-inc.com)
pour la photo.



De nouveaux équipements de travail plus ergonomiques pour les brigadiers scolaires de la Ville de Québec.

Le dossard est de couleur jaune-vert fluorescent soit la couleur du panneau signalant la proximité d'une zone scolaire.



La Ville de Québec s'apprête à changer tous ses dossards et ses panneaux d'arrêt pour de nouveaux équipements plus ergonomiques, c'est-à-dire qui augmentent le confort, la sécurité et l'efficacité du brigadier scolaire. C'est l'APSAM, en collaboration avec plusieurs partenaires, qui a conseillé la ville sur ces nouveaux équipements. C'est à la suite de la création de la nouvelle ville de Québec et de la volonté d'uniformiser les équipements sur tout le territoire que le comité de santé et de sécurité (CSS) des brigadiers scolaires a contacté l'APSAM. L'uniformisation des équipements représentait pour la ville une opportunité d'agir en prévention car, depuis quelques années, certains brigadiers scolaires avaient manifesté des symptômes de troubles musculosquelettiques, tout particulièrement à l'épaule, lors de l'utilisation du panneau d'arrêt. Le CSS a donc intégré dans le processus d'achat des considérations en matière de santé et de sécurité du travail.

C'est donc dans une optique de prévention qu'au début de l'année 2003, la Ville de Québec a contacté l'APSAM afin d'être conseillée sur les caractéristiques ergonomiques à retenir lors de la sélection d'un panneau d'arrêt. Après discussion, l'APSAM a suggéré d'effectuer une étude ergonomique permettant de faire l'évaluation complète des facteurs de risques présents dans la situation de travail du brigadier scolaire, ce qui incluait l'évaluation des équipements utilisés par celui-ci. À terme, la démarche a permis à la ville de définir ses besoins et de choisir de façon éclairée ses équipements afin d'assurer la santé et la sécurité des brigadiers scolaires.

À la recherche de solutions plus ergonomiques

À partir du diagnostic ergonomique, une recherche de solutions a été amorcée. Puisque les équipements disponibles sur le marché n'étaient pas satisfaisants, un processus de conception et de validation a été mis en branle afin d'obtenir des prototypes de dossards et de panneaux d'arrêt sur lesquels la Ville a élaboré ses devis d'achat. On doit souligner ici l'investissement financier conjoint de la Ville de Québec et du Syndicat canadien de la fonction publique affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (SCFP-FTQ) sans lequel il n'aurait pas été possible de réaliser les prototypes et les validations en laboratoire pour le panneau d'arrêt.

L'ensemble de la démarche a nécessité plusieurs expertises. Deux étudiants de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont été impliqués pour le développement des prototypes de panneaux d'arrêt et leur validation. Frank Catorc, un étudiant en design, a réalisé les prototypes de panneaux d'arrêt. Simon Lebeau, un étudiant en ergonomie de l'UQAM, a procédé à l'étude de validation en laboratoire. L'étude en laboratoire, réalisée sous la supervision de Denis Marchand, professeur au département de kinanthropologie, consistait à comparer la contrainte biomécanique au membre supérieur résultant du maintien des quatre prototypes de panneaux d'arrêt et des deux panneaux d'arrêt existants. L'objectif de ces validations était de s'assurer que les changements apportés au panneau seraient significatifs et qu'ils justifieraient l'investissement en temps et en argent à suivre. Le design final du panneau d'arrêt a été élaboré avec le représentant du fournisseur, M. Yves Ruest, de Plastique Alto Inc., de Québec. Pour le dossard, Christian Leduc de la compagnie 3M et Gary Charles de Montreal Seam Binding ont collaboré à la définition du cahier des charges et à la réalisation des prototypes de dossards afin de permettre des essais sur le terrain. Le design final du dossard a été élaboré avec l'aide de M. Alain Savard, de Équipement de sécurité du Québec, de Québec.

Les nouveaux équipements

L'étude ergonomique a permis de mieux comprendre le travail de brigadier scolaire et les risques à la santé et à la sécurité présents dans la situation de travail de celui-ci. Plusieurs recommandations ont été émises afin d'améliorer la santé et la sécurité des brigadiers scolaires, dont l'acquisition des nouveaux équipements. Ces nouveaux équipements ont été développés afin d'augmenter le confort, la sécurité et l'efficacité du brigadier scolaire. Voici les principaux arguments qui appuient ces changements.

- **Avoir un dossard visible n'est pas suffisant.**

Le dossard retenu par la Ville est plus ergonomique que le dossard standard du brigadier scolaire parce qu'il offre un meilleur ajustement pour tous les gabarits et parce qu'il rend le brigadier scolaire plus visible et plus facile à reconnaître par les automobilistes.

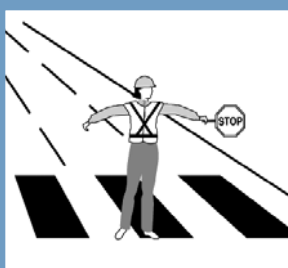
Le dossard adopté par la Ville de Québec possède des caractéristiques le rendant plus visible de jour et de nuit. Le dossard est fabriqué à partir de matériaux à haute visibilité. Le matériau de base du dossard et la bande rétroréfléchissante (50 mm de large) sont conformes à la norme CAN/CSA Z-96-02 portant sur les vêtements de sécurité à haute visibilité. Le matériau de base du dossard est de couleur jaune-vert fluorescent et les bandes rétroréfléchissantes sont argentées, offrant un bon contraste pour la visibilité de jour. Les bandes rétroréfléchissantes sont disposées de la façon standardisée, soit verticalement sur la poitrine et en « X » dans le dos. Une bande rétroréfléchissante horizontale a été ajoutée au niveau du bassin tant sur le panneau avant qu'arrière.



De gauche à droite, Danièle Brochu, technicienne en santé et sécurité au travail; Richard Boily, directeur de la Division des relations avec les citoyens et soutien administratif à l'arrondissement de Beauport et président du comité de santé et sécurité au travail des brigadiers scolaires à la Ville de Québec; Fernande Faucher, conseillère en ressources humaines Division des conditions de travail; Francine Bédard, présidente du Syndicat des brigadiers et brigadières scolaires à la Ville de Québec; Michel Clément, brigadier scolaire.

Parmi les choix réalisés par la Ville, celui qui est le plus visible est sans aucun doute l'adoption de la couleur jaune-vert fluorescent pour le dossard. Cette couleur possède un indice de chromacité plus élevé que la couleur orange typique des dossards de brigadiers scolaires ce qui contribue à augmenter la visibilité de jour. Puisque le jaune-vert fluorescent est déjà utilisé pour les panneaux signalant la proximité d'une zone scolaire ou d'un passage pour écolier, un dossard de cette couleur contribuera à faciliter la reconnaissance du brigadier scolaire par les usagers de la route. Ceci est important puisque les études sur le sujet démontrent qu'il faut améliorer la reconnaissance d'un signal (dans le cas présent il s'agit du brigadier scolaire sur la chaussée) en plus de la visibilité de celui-ci afin d'obtenir une amélioration de la réponse de l'automobiliste (dans le cas présent l'immobilisation du véhicule à la ligne d'arrêt). En clair, le problème n'est pas tant pour l'automobiliste de voir dans son champ visuel le signal que représente le brigadier scolaire, mais de le reconnaître suffisamment tôt pour agir adéquatement. Cela est d'autant plus important que la vitesse du véhicule est élevée, que la quantité d'information se présentant à l'automobiliste est grande, que des distractions sont présentes (ex : utilisation du téléphone cellulaire) ou que les conditions climatiques sont mauvaises. Avec les équipements traditionnels du brigadier scolaire, la reconnaissance de celui-ci (ce qui le distingue) est assurée surtout par l'utilisation du panneau d'arrêt, car plusieurs autres travailleurs portent actuellement le dossard orange. L'utilisation d'un dossard de couleur jaune-vert fluorescent comporte les avantages d'être à usage limité et d'être cohérent avec la couleur des panneaux de signalisation en zone scolaire. Enfin, l'adoption d'un tel dossard contribuera grandement à la sécurité du brigadier scolaire en le rendant plus visible et plus facilement reconnaissable par l'automobiliste.

Posture adoptée par les brigadiers scolaires adultes en Colombie-Britannique.



Panneau d'arrêt retenu par la Ville de Québec



• L'important ce n'est pas le panneau d'arrêt, mais la posture!

L'étude en laboratoire avait pour objectif principal de faire ressortir la sollicitation musculaire associée à six panneaux d'arrêt (deux existants et quatre prototypes) afin de comparer leur performance au niveau de caractéristiques précises comme la longueur du manche, la dimension de l'octogone, la présence d'orifices dans l'octogone pour diminuer l'emprise du vent, et ce, en fonction de la présence ou non d'un vent de 30 km/h. L'étude a permis de démontrer que la posture de l'épaule était la contrainte principale et par conséquent qu'un manche plus long était à privilégier. Cependant, l'étude n'a pu démontrer l'intérêt des autres caractéristiques des panneaux prototypes tels un poids inférieur, une moindre emprise du vent et une meilleure préhension. Bien que supérieurs aux panneaux actuels, les panneaux prototypes n'étaient pas suffisamment performants pour justifier l'investissement en temps et en argent nécessaire pour réaliser les étapes suivantes menant à la production en série.

Pour diverses raisons, pratiques, techniques, culturelles et économiques, la solution retenue met donc l'emphase sur l'amélioration de la posture grâce à l'utilisation d'un panneau à manche long (240 mm) et l'adoption d'une consigne pour le maintien de celui-ci. Puisque l'effort déployé par les muscles de l'épaule est associé au maintien du poids du bras dans une posture statique, il importait donc que la solution améliore la posture ou soutienne le bras afin de réduire l'effort. Ainsi, il a été décidé à la Ville de Québec que les brigadiers scolaires ne seront plus tenus de lever le bras aussi haut qu'avant. Ils pourront maintenant conserver un angle au niveau de l'épaule inférieur à 20 degrés, comparativement à 90 degrés, ce qui permettra de réduire la sollicitation musculaire à l'épaule. Bien que le panneau soit plus bas dans cette position, cela ne devrait pas affecter la sécurité du brigadier scolaire puisque l'utilisation du panneau d'arrêt permet essentiellement de distinguer le brigadier scolaire et de lui conférer son autorité en vertu du Code de la sécurité routière¹. La façon dont le panneau est utilisé est d'ailleurs très culturelle : en Colombie-Britannique, par exemple, les brigadiers scolaires le tiennent de côté avec les bras tendus parallèles au sol².

De plus, la taille d'un panneau d'arrêt traditionnel et la dimension du lettrage du mot « ARRÊT » sur celui-ci sont insuffisantes pour être vues et lues de la distance nécessaire pour qu'un automobiliste s'immobilise à temps à la ligne d'arrêt de la traverse. C'est la détection et la reconnaissance du brigadier scolaire en entier qui permettent à l'automobiliste d'accomplir avec succès cette tâche. C'est donc sur cette prémisse et sur la base des résultats des tests en laboratoire que nous en sommes arrivés à recommander cette posture pour le maintien du panneau. Afin d'assurer tout de même la plus grande visibilité, nous avons recommandé l'adoption d'un panneau comportant une pellicule rétro réfléchissante de grade diamant, c'est-à-dire de la plus haute visibilité possible, ce qui représente une grande amélioration puisque les panneaux actuels ne possèdent pas, dans bien des cas, de pellicule rétro réfléchissante. Lorsque cette pellicule est présente, elle est d'un grade inférieur soit de grade ingénier.

Le panneau d'arrêt retenu par la Ville est fait de plastique permettant d'éviter les brûlures par contact survenant parfois l'hiver avec les panneaux en métal. Le manche du panneau d'arrêt est muni d'un caoutchouc afin d'améliorer l'adhérence et la préhension. La longueur du manche est de 240 mm, soit d'une longueur suffisante pour obtenir une certaine hauteur sans que le bras de levier créé par la longueur du manche soit trop important pour solliciter de façon excessive les muscles de l'avant-bras en présence de vent. L'octogone est d'un diamètre de 255 mm et il est muni d'une pellicule rétro réfléchissante de grade diamant. La construction en sandwich du panneau permet de répartir les contraintes et d'éviter les bris et le craquement de la pellicule rétro réfléchissante survenant avec les autres types de panneaux.

Conclusion

La Ville de Québec et le syndicat des brigadiers scolaires (SCFP-FTQ) ont démontré dans ce projet un bel esprit de collaboration et un leadership exemplaire. L'APSAM est fière d'avoir eu la chance de travailler sur ce dossier. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Mme Fernande Faucher, conseillère en ressources humaines à la Ville de Québec au 418 641-6411, poste 8177, Mme Francine Bédard, présidente du syndicat des brigadiers scolaires à la Ville de Québec au 418 575-2949 et M. Patrick Vincent, ergonomiste CCPE et conseiller à l'APSAM au 1 800 465-1754.

¹ Code de la sécurité routière, L.R.Q., 1977, c. C-24.2, art. 311.

² Tiré de : Colombie-Britannique. Ministry of Transportation (1994). *Pedestrian crossing control manual for British Columbia : adult crossing guard program*. Page consultée le 9 janvier 2006.

http://www.th.gov.bc.ca/publications/eng_publications/Ped_X_Manual/1358-ch7.pdf

Reproduit avec l'autorisation du ministère.

La CSST lance la phase II

du Programme intégré pour la prévention des risques biologiques

Égoutiers, éboueurs et employés des centres de tri et de compostage et ceux affectés au traitement des eaux usées comptent parmi les travailleurs qui seront sensibilisés à la prévention des risques biologiques auxquels ils sont exposés dans le cadre de leurs fonctions. C'est ce que Jules Turcot, expert-conseil à la Direction de la prévention-inspection de la CSST, a expliqué à L'APSAM, lors d'une entrevue réalisée avant la période des fêtes.

Le Programme intégré pour la prévention des risques biologiques, connu sous l'acronyme PII, a pour objectif d'informer les milieux de travail concernés des risques biologiques qui les guettent et des moyens pour y faire face. Lancée en 2000, la première phase du PII a rejoint les policiers, les pompiers et les agents des services correctionnels et a atteint ses objectifs. La phase II du PII, qui s'amorce en 2006, comportera son lot d'obstacles. En effet, il faudra rejoindre plusieurs milliers de travailleurs disséminés sur un vaste territoire. Rejoindre les travailleurs des grandes villes sera relativement facile. Les grandes villes sont bien structurées en santé et en sécurité du travail et le facteur éloignement géographique ne compte pas. Par contre, il sera plus complexe de rejoindre les travailleurs à l'emploi de municipalités de taille plus petite, et souvent éloignées des grands centres. Enfin, les villes et les municipalités confient l'exécution de certains travaux à des fournisseurs indépendants. Il faudra communiquer avec les travailleurs de ces entreprises afin de les informer sur les risques qu'ils courent dans l'exercice de leurs fonctions.

Des virus redoutables

On se rend compte, à la simple énumération des virus que peuvent contracter les travailleurs, de la gravité des risques biologiques. VIH, Hépatite A et B, tuberculose, tétanos : la simple énumération de ces virus donne froid dans le dos.

Les travailleurs affectés à l'exploitation et à l'entretien des canalisations, aux travaux de vidange ou à l'assainissement des eaux usées peuvent être exposés à des agents pathogènes et infectieux provenant, notamment, des excréments acheminés dans les égouts.

Pour leur part, les éboueurs peuvent contracter le tétanos et on observe chez eux des troubles respiratoires de type allergique et des troubles gastro-intestinaux, notamment des diarrhées et des nausées. Enfin, il peut arriver que ces travailleurs manipulent des déchets biomédicaux en provenance de cliniques médicales, dentaires ou vétérinaires. Le contact avec du sang contenu dans ces rejets peut être risqué, surtout si les travailleurs ont une plaie ouverte, ne serait-ce que superficielle.

Finalement, les travailleurs régulièrement à risque d'être éclaboussés au visage par des eaux usées doivent craindre l'hépatite A.

Des mesures simples pour prévenir les risques

Pour rejoindre ces travailleurs, la CSST compte sur les CLSC et sur les associations sectorielles paritaires, comme l'APSAM. Les travailleurs visés recevront de l'information sur les risques biologiques et sur la prévention des risques par des mesures simples. L'utilisation de masques, par exemple, permet de se protéger contre les éclaboussures et contre les bioaérosols. Des mesures d'hygiène personnelle comme le lavage des mains (voir autre texte), les douches après le travail et le lavage des vêtements de travail, seront proposées aux travailleurs comme à leurs employeurs. Dans certains cas, on offrira aux travailleurs une vaccination préventive.

Les renseignements concernant les risques biologiques sont à la disposition des employeurs. Elles se retrouvent dans le *Guide de gestion des risques biologiques* que les employeurs peuvent se procurer. Ce guide contient six chapitres :

- l'organisation en santé et en sécurité du travail;
- les méthodes de travail sécuritaires;
- les moyens et les équipements de protection;
- l'information et la formation;
- la vaccination préventive;
- l'intervention post-exposition.

Dans les mois qui viennent, des représentants du réseau de la santé amorceront une opération d'information auprès des employeurs et des travailleurs concernés. Gardez l'œil ouvert.



Entrevue avec le docteur Michèle Tremblay

Le lavage des mains

Se laver les mains est un geste fort simple que l'on peut répéter plusieurs fois à la maison et au travail. C'est même un geste essentiel pour plusieurs catégories de travailleurs. Le lavage des mains à l'eau et au savon est relativement facile et possible pour les travailleurs oeuvrant dans des milieux fixes, comme par exemple, les travailleurs des usines de traitement des eaux usées, des centres de tri et de compostage. Toutefois, pour les travailleurs oeuvrant à l'extérieur, par exemple, les éboueurs et les travailleurs affectés aux réseaux d'égout qui n'ont pas de source d'eau à portée... des mains, le lavage régulier des mains à l'eau et au savon devient alors beaucoup plus difficile. Que peuvent-ils faire ? La solution réside dans l'utilisation d'une solution antiseptique à séchage rapide, en attendant de pouvoir se laver les mains avec de l'eau et du savon. L'APSAM a rencontré le docteur Michèle Tremblay, médecin conseil à la direction de la santé publique de Montréal.

L'APSAM : Docteur Tremblay, pourquoi est-il si important de se laver les mains ?

Michèle Tremblay : Tout simplement parce que se laver les mains est la mesure d'hygiène la plus simple et la plus efficace pour diminuer les risques d'infection. Le lavage des mains aide à diminuer la flore transitoire présente sur les mains, mais il ne stérilise pas les mains.

L'APSAM : Qu'est-ce que la flore transitoire ?

M. Tremblay : La flore transitoire est constituée de microbes qui se retrouvent sur les mains suite à une contamination à partir d'une personne ou d'un environnement contaminé. Ces organismes ne se multiplient pas sur la peau, mais ils peuvent y survivre plusieurs heures et causer des infections si on porte les mains à la bouche, par exemple.

L'APSAM : Donc, lorsqu'on échange une poignée de main avec une personne grippée, on devrait aussitôt se laver les mains.

M. Tremblay : Ce n'est vraiment pas la façon la plus courante d'attraper la grippe, mais le lavage des mains peut aider, effectivement. En fait, il y a plusieurs situations qui requièrent que l'on se lave les mains. On recommande de se laver les mains avant de fumer, de boire, de manger ou de manipuler des aliments, avant de mettre et après avoir enlevé ses gants de travail, avant et après être allé aux toilettes, mais aussi après avoir éternué, toussé et s'être mouché. La même recommandation s'applique après avoir manipulé et jeté des déchets ou après avoir été en contact avec un liquide biologique (ex. sang, selles, etc.), ou des saletés.

L'APSAM : Y a-t-il une technique particulière pour se laver les mains ?

M. Tremblay : Idéalement, le lavage des mains doit être fait avec de l'eau chaude et un savon doux. Il doit durer entre quinze et trente secondes. On recommande de retirer montre et bagues avant de commencer, de bien se mouiller les mains et les poignets, de bien frotter et de porter une attention spéciale aux espaces entre les doigts, aux bouts des doigts et au contour des ongles.

L'APSAM : Se rincer les mains à l'eau courante ne suffit donc pas ?

M. Tremblay : Non, il faut utiliser un savon doux, liquide de préférence, à pH neutre ou légèrement acide. En milieu de travail, l'usage d'un pain de savon est déconseillé pour éviter que le savon se contamine. Il faut plutôt utiliser un savon liquide en bouteille, préférablement dans un sac à remplissage unique.

L'APSAM : Pourquoi ?

M. Tremblay : Parce que le remplissage, à plusieurs reprises, d'un distributeur à savon peut causer et accentuer une contamination par des microbes. La manipulation du contenant, lors du remplissage, peut être à l'origine d'une contamination. C'est pourquoi il faudrait laver à fond le contenant avant chaque remplissage. En pratique, personne ne le fait, c'est pourquoi il est plus simple d'utiliser du savon contenu dans un sac.

L'APSAM : C'est bien pour les personnes qui travaillent dans un établissement et qui ont accès à une source d'eau. Mais que peuvent faire les éboueurs, par exemple ?

M. Tremblay : Dans leur cas, ils doivent utiliser un antiseptique à séchage rapide, comme ceux que l'on retrouve maintenant dans les hôpitaux.

L'APSAM : C'est efficace ?

M. Tremblay : Absolument. Les antiseptiques à séchage rapide sont efficaces contre plusieurs types de virus, dont les virus de l'influenza, responsables de la grippe, et les virus responsables des gastro-entérites. Ils sont également efficaces contre la majorité des bactéries et des champignons. Par contre, le lavage avec un antiseptique à séchage rapide constitue une mesure transitoire et doit être suivi par un lavage des mains dès que de l'eau et du savon sont disponibles.

L'APSAM : Comment fonctionnent-ils ?

M. Tremblay : Les antiseptiques à séchage rapide se présentent sous forme semi liquide ou en gel. Ils sont à base d'alcool, un produit qui s'évapore rapidement.

L'APSAM : Ce type de produit sera-t-il vraiment efficace ?

M. Tremblay : Il sera efficace sur des mains non visiblement souillées. Si un travailleur a les mains très sales, il doit au préalable enlever les souillures avant d'utiliser un antiseptique à séchage rapide. Dans ce cas, nous recommandons l'utilisation de lingettes humides à usage unique ou d'un produit de nettoyage sans eau utilisé dans les industries. Ce produit se présente habituellement sous forme de crème.



ATTENTION

Les antiseptiques à séchage rapide contiennent de l'alcool dans une concentration variant entre 60 % et 70 %. L'alcool est un produit hautement inflammable. Il faut donc s'assurer d'avoir les mains bien sèches avant d'allumer une cigarette, sinon les gaz dégagés par l'alcool risquent de s'enflammer et de causer des brûlures aux mains.

Le lavage des mains suite

L'APSAM : Dans quelle mesure, d'après vous, les travailleurs mobiles adoptent-ils l'habitude de se laver les mains ?

M. Tremblay : Parce que les microbes ne sont pas visibles à l'œil nu, il est plutôt difficile de faire comprendre aux travailleurs l'importance de se laver les mains fréquemment, surtout avant de fumer et de manger. Ainsi, ces travailleurs se sentent moins concernés par cette mesure que les travailleurs du réseau de la santé, par exemple. Or, je le répète, c'est la mesure d'hygiène la plus simple et la plus efficace pour diminuer les risques d'infection.

L'APSAM : Que leur recommandez-vous ?

M. Tremblay : On préconise le lavage des mains à l'eau et avec un savon doux dans les milieux de travail fixes où des installations sanitaires sont disponibles. On parle ici, par exemple, des travailleurs des usines d'épuration des eaux usées et des travailleurs des centres de tri et de compostage.

On recommande l'utilisation d'un antiseptique à séchage rapide pour les travailleurs mobiles, oeuvrant à l'extérieur; par exemple, les éboueurs et les travailleurs oeuvrant sur le réseau d'égout.

L'APSAM : Le lavage des mains est une mesure préventive mise de l'avant dans ce que l'on appelle le Programme d'intervention intégré (PII) des risques biologiques au travail, n'est-ce pas ?

M. Tremblay : C'est exact. C'est une mesure de prévention qui est simple et qui permet d'éviter de contracter des virus ou des bactéries comme ceux responsables des gastro-entérites. Or, on constate que les employés exposés aux eaux usées, et encore plus les nouveaux employés, ont plus souvent des diarrhées et des maux de ventre que d'autres travailleurs. Dans leur cas, comme dans celui de bien d'autres travailleurs, prendre la bonne habitude de se laver les mains régulièrement pourrait leur éviter bien des désagréments.



La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur « affaires municipales »

715, Square Victoria, bureau 710, Montréal (Québec) H2Y 2H7
Téléphone : (514) 849-8373 • Sans frais : 1 800 465-1754
Télécopieur : (514) 849-8873 • Sans frais : 1 800 465-6578

www.apsam.com

Directeur général et éditeur : Alain Langlois

Coprésident patronal : François Jutras, directeur des Ressources humaines, Ville de Québec

Coprésident syndical : Claude Héту, directeur adjoint, SCFP-Québec (FTQ)

Coordonnateur de la revue : Marc Drouin

Rédaction : APSAM, Pierre Bouchard, INDICO communication

Réalisation graphique : Prétexte communications

Distribution : KOPEL

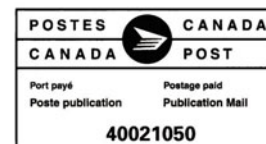
Impression : Au Point - Reprotech

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel, ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 10 500 exemplaires



Port de retour garanti
APSAM
715, Square Victoria
Bureau 710
Montréal, Québec
H2Y 2H7